

# Listes d'aptitude des personnels de la filière administrative

## Campagne 2019

**Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale de la Vienne**

**Direction des ressources  
humaines**

**Division des personnels  
d'encadrement, ATSS, de l'action  
sociale et des retraites- DIPEAR**

N° 2019/016

**Affaire suivie par**  
Julien VIALARD  
Chef de bureau DIPEAR2  
05 16 52 63 13  
[julien.vialard@ac-poitiers.fr](mailto:julien.vialard@ac-poitiers.fr)

**Rectorat de Poitiers  
Adresse postale**  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

Le **05 FEV. 2019**

**Référence :**

Note ministérielle de service n° 2018-134 du 21 novembre 2018

**Destinataires :**

**Pour attribution**

Messieurs les présidents des universités de Poitiers et La Rochelle  
Monsieur le directeur de l'ENSMA  
Monsieur le directeur général du CNED  
Monsieur le directeur général de CANOPE  
Madame la directrice générale du CROUS  
Monsieur le directeur du CREPS Poitou-Charentes  
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie,  
directrices et directeurs académiques des services départementaux de  
l'Éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux  
d'enseignement  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les chefs de division du Rectorat

**Personnels concernés :**

- Secrétaires administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) ;
- Adjoint(e)s administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) ;

**Pièces-jointes :**

- Annexe 1 – Conditions d'inscription, barèmes et pièces à fournir
- Annexe 2 – Listes des personnels éligibles
- Annexe 3 – Fiche de candidature
- Annexe 4a – Grille d'appréciation LA SAENES
- Annexe 4b – Grille d'appréciation LA AAE
- Annexe 5 – Rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe 6 – Curriculum vitae
- Annexe C2a – Liste d'aptitude : fiche individuelle de proposition
- Annexe C2d – Liste d'aptitude : liste récapitulative

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité des modalités de promotion par liste d'aptitude (LA) dans les corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) au titre de l'année 2019.

Je vous rappelle qu'aux termes des articles 5 et 6 de la loi n° 2007-148 de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 « les seuls critères d'avancement sont constitués par la valeur professionnelle de l'agent et les acquis de l'expérience, appréciés notamment au travers de la densité et de la richesse du parcours antérieur, sans que cette notion d'acquis se confonde avec la seule ancienneté ». Au-delà du dossier de candidature, la valeur professionnelle est donc également appréciée à travers le compte rendu de l'entretien professionnel.

J'attire votre attention sur les conditions d'ancienneté que les candidats doivent réunir au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour prétendre à la promotion de corps et les barèmes académiques appliqués pour chaque liste d'aptitude (**annexe 1**). A toutes fins utiles, vous trouverez également ci-joint le recensement des personnels éligibles (**annexe 2**).

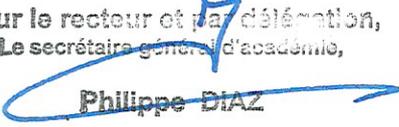
Tout candidat à la promotion dans le corps des AAE ou celui des SAENES devra transmettre par voie postale au bureau DIPEAR2 **au plus tard le 29 mars 2019** un dossier d'inscription qui comprendra les annexes 3, 4, 5, 6 et C2a complétées et visées par le supérieur hiérarchique.

Les établissements publics disposant de compétences propres en termes de gestion de leurs ressources humaines devront communiquer, après avis de leur commission paritaire d'établissement (CPE) dont le compte-rendu de l'instance devra être joint, les fiches individuelles (**annexe C2a**) et récapitulative des propositions classées (**annexe C2d**) au bureau DIPEAR2 **au plus tard le 26 avril 2019**.

Je vous rappelle que les promotions prendront effet le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le recteur et par déléation,  
Le secrétaire général d'académie,

  
Philippe DIAZ

Armel de la Bourdonnaye

Recteur de l'académie de Poitiers  
Chancelier des universités